



Vice-Présidents :  
Monsieur NEMBRINI  
Madame LANZI  
Madame VEYSSY  
Directeur Général  
Adjoint : Philippe  
MITTET

Pôle : Education -  
Citoyenneté

Direction Jeunesse et  
Citoyenneté

Service Vie quotidienne et  
actions éducatives

Affaire suivie par : Brigitte  
GLADIEUX

Poste : 05 57 38.47.14  
[b.gladieux@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:b.gladieux@nouvelle-aquitaine.fr)

*Merci de  
de scanner l'info et d'être à  
Rodolphe de  
mettre cette info*



*(synthèse) Ar note Ste.  
[Signature]*

Monsieur Daniel BARRE  
Maire  
Hôtel de ville  
30 rue de l'Hôtel de Ville  
79170 CHIZE

Bordeaux, le 29 mars 2018

*Affichage de l'affiche - Merci*

Madame, Monsieur,

L'obtention du permis de conduire est une étape souvent essentielle dans l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté de nos jeunes concitoyens. Avec la mobilité qu'elle leur permet, la conduite propose aux jeunes l'apprentissage de responsabilités importantes, en même temps qu'elle élargit leurs horizons personnels, culturels, et bien entendu professionnels.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite accompagner les jeunes dans ce parcours d'apprentissage et je souhaite, par la présente, vous faire part du dispositif régional susceptible d'être proposé aux jeunes domiciliés notamment dans les territoires ruraux.

Depuis juillet 2017, La Région Nouvelle-Aquitaine a renforcé son dispositif d'accompagnement au permis de conduire, qu'elle a élargi avec une attention particulière pour les jeunes les plus précaires engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur : **[aidepermisdeconduire.fr](http://aidepermisdeconduire.fr)**

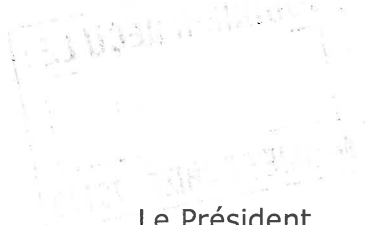
A titre indicatif, sont éligibles les jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle et agricole (ex : BEP, CAP, BAC Pro, Brevet Professionnel, Titre ou Certificat de Qualification Professionnels...), s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme.

Par ailleurs, les Missions Locales d'Insertion sont chargées d'identifier les jeunes bénéficiaires potentiels, particulièrement lorsque l'obtention du permis s'inscrit dans une logique de réalisation d'un projet professionnel.

De même, la Région a souhaité accompagner les jeunes effectuant un Service Civique ou scolarisés en Établissement Régional d'Enseignement Adapté en Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble de ces dispositions pouvant intéresser les jeunes de votre commune, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint des affiches les invitant à vérifier leur éligibilité sur : **[www.aidepermisdeconduire.fr](http://www.aidepermisdeconduire.fr)**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

**Alain ROUSSET**